

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2016

L'an deux mil seize le **23 mars** à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2016, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric ROBIN, Maire.

**Étaient présents** : ROBIN Eric, GORE-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, LE TOUX Odette, BESNARD Nicolas, RIGOLLE Delphine, LE GALL Pascal, PORTIER Léone, LEMAIRE Alain, CHEVALIER Hubert, COLLETTE Abel, SEULIN Marie-Pierre, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, CLUZEAU Noële, COMMUNIER Aurélien, HAMON Serge, DAUNAY Dominique, Tatiana AIGNEL JAMET

**Absents excusés** : RONXIN-CLAVEREAU Jeanine (pouvoir à Delphine RIGOLLE), LE PARC Marie-Hélène, (pouvoir à Serge HAMON), CHARTIER Georges (pouvoir à Dominique DAUNAY), Guylaine DERRIEN - Trésorière

**Secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL

Mr Robin introduit la séance en accueillant l'ensemble du conseil municipal et en demandant une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Bruxelles.

M. Robin ouvre la séance.

Mme Isabelle Gore-Chapel, 1<sup>ère</sup> adjointe procède à l'appel des membres.

Mr Robin, Maire, soumet à l'approbation le compte rendu du conseil municipal de 24 février 2016 qui est approuvé à l'unanimité.

Mr Robin donne lecture de l'ordre du jour.

### **1. FINANCES ET PERSONNEL**

#### **VOTE DES TAUX**

M. le Maire explique qu'au regard de la conjoncture économique que subissent les administrés, il est proposé à l'Assemblée de maintenir, pour 2015, les taux d'imposition au niveau de l'année précédente, soit :

- Taxe d'Habitation : 21%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 31.61%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 81.17%

M. Dominique DAUNAY précise que les bases fiscales fixées par l'Etat sont supérieures à l'inflation et propose une baisse des taux à appliquer.

Eric Robin explique que la baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement induit un effort important de la commune et indique que ce n'est pas aux collectivités locales de compenser le désengagement de l'Etat et propose donc le maintien des taux au vote.

Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 5

#### **VOTE DES BUDGETS PRINCIPAL ET ANNEXES**

M. Eric Robin, Maire, donne la parole à Mme Guénaëlle Autain et Mme Magali Simon, agents comptables en charge du budget qui présentent le budget validé par la Commission des Finances du 17 mars 2016, et proposé au vote de l'Assemblée.

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Le Budget Principal s'équilibre comme suit :

##### Section de Fonctionnement

- Dépenses : 3 159 716,00 €
- Recettes : 3 159 716,00 €

##### Section d'Investissement

- Dépenses : 1 622 523,78 €
- Recettes : 1 622 523,78 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget principal au vote :

**Pour : 18    Contre : 0    Abstention : 5**

A la majorité, le Budget Principal 2016 est voté par l'Assemblée.

### **BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT :**

Le Budget Annexe d'assainissement s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 151 670 €  
- Recettes : 151 670 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 1 360 127,67 €  
- Recettes : 1 360 127,67 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget annexe d'assainissement au vote :

**Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0**

A l'unanimité, le Budget Annexe d'assainissement 2016 est voté par l'Assemblée

### **BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CHEVALERIE :**

Le Budget Annexe du lotissement de la Chevalerie s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : 278 041,08 €  
- Recettes : 278 041,08 €

Section d'Investissement

- Dépenses : 77 347,41€  
- Recettes : 77 347,41 €

M. Le Gall, Adjoint, soumet le budget annexe du lotissement de la chevalerie au vote :

**Pour : 23    Contre : 0    Abstention : 0**

A l'unanimité, le Budget Annexe 2016 du lotissement de la Chevalerie est voté par l'Assemblée.

M. Le Maire signale que ces trois budgets ont été présentés à Mme Derrien, receveur du Trésor Public, et ont été validés sur les structures et les orientations.

M. Hamon s'interroge sur l'absence de travaux concernant les trottoirs. Isabelle Gore Chapel précise que des travaux sur le réseau d'eau potable auront lieu en 2016, ce qui va impacter les trottoirs. En 2016 la priorité reste la salle des fêtes, une partie des trottoirs seront à prévoir d'ici la fin du mandat.

Eric Robin, Maire, salue le travail de qualité fourni par les agents administratifs qui ont construit ces documents budgétaires. Il signale que malgré la baisse de la DGF, avec le maintien des taux d'imposition, et sans contracter de nouveaux emprunts, la municipalité réussit à dégager un excédent de fonctionnement de 479 000 €, ce qui permet de maintenir un bon niveau d'investissement pour la commune.

Il souligne la très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement et remercie ses collègues adjoints pour leur vigilance sur les dépenses. Il rappelle que ce budget a répondu au maximum aux exigences de chaque commission.

Enfin, il note que la commune, avec les reports de crédits, hors opération individualisée, va pouvoir investir en 2016 pour 809 000 €, dont 496 000 € de nouveaux crédits et souligne que c'est une somme importante malgré un contexte économique défavorable. En réponse à Mr D Daunay, Mr le Maire précise qu'avant de lancer un nouveau lotissement, il reste 8 lots à vendre à la Chevalerie et que dans le cadre de la revitalisation du Centre Bourg, une action pour la rénovation des maisons anciennes sera privilégiée. Et dans le cas d'une reprise du marché immobilier le lotissement de la Ville Hubeau pourrait être opérationnel rapidement.

## **DUREE D'AMORTISSEMENT POUR LES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS**

M. Pascal Le Gall informe que suivant le Décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015, rentrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la durée d'amortissement pour les subventions d'équipement versées au titre de l'année 2015, est modifiée comme suit : « des subventions d'équipement versées, qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, de trente ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers ou des installations, et de quarante ans lorsque la subvention finance des projets d'infrastructure d'intérêt national ; les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune de ces catégories sont amorties sur une durée maximale de cinq ans ». Il propose donc les durées suivantes pour les amortissements :

- L'amortissement de la subvention versée à la CCHM (152 741.69 € en 2015) pour le parc d'activités de la Héronnière est proposé sur 30 ans.

- L'amortissement des subventions versées au SDE (23 298.97 € en 2015) est proposé sur 5 ans.

A l'unanimité le conseil municipal délibère favorablement.

## **COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DU PERSONNEL DU 17 MARS 2016**

M. Pascal Le Gall, adjoint au personnel informe que :

- un agent adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe a les conditions pour passer adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe
- un agent adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe peut passer adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- un agent adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe peut passer adjoint du patrimoine 1<sup>ère</sup> classe

Ces changements nécessitent des modifications du tableau des effectifs, et non des créations de nouveaux emplois, ce sont des évolutions de carrière liées à l'ancienneté. A l'unanimité l'assemblée approuve la création des postes et autorise le maire à nommer les agents sur ces nouveaux postes créés.

## **2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISTIQUE ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE, QUALITE DE VIE EN VILLE, GESTION DES BATIMENTS COMMUNAUX ET DU CIMETIERE**

Mme Isabelle Gore Chapel, 1<sup>ère</sup> adjointe, et M. Alain Lemaire, conseiller délégué, présentent le compte-rendu de la commission en date du 27 février 2016.

### **TRAVAUX PREVUS :**

Mme Isabelle Gore Chapel présente les travaux prévus en 2016 :

- le désamiantage du bâti de la Herronnière,
- les travaux de la salle des fêtes (adaptation PMR : des sanitaires, de l'accès de la salle bleue et du bar, changement du sol de la petite salle bleue, acquisition d'un four)
- la mise aux normes PMR (Bande d'éveil à la vigilance 100m, Bandes pododactyles, Nez de marche et contre marche, Sanitaire du centre-ville)
- La rénovation de deux gîtes au Val de Landrouet, ainsi que des plantations
- des travaux divers (peinture, aménagement logement du Haras)

M. Alain Lemaire présente les acquisitions prévues dans le cadre de la qualité de vie en ville, notamment l'acquisition de panneaux, de poubelles, tableau affichage pour le cimetière, d'une balayeuse, d'une citerne de lavage et des illuminations de Noël.

M. Alain Lemaire informe que l'état du préau au cimetière se dégrade. Il est proposé de faire le point sur ce sujet.

### **VOIRIE :**

Mme Isabelle Gore Chapel informe que le chemin multimodal de la Ville Hubeau sera réalisé après concertation avec les riverains, ainsi que l'entretien des voies et de la peinture routière.

### **ESPACES VERTS**

Mme Isabelle Gore Chapel informe de la mise en place d'un arrosage automatique à la mairie et de la réalisation des travaux d'entretien du terrain de foot, le paillage des massifs annuel et le fleurissement.

### **LOTISSEMENT DE LA CHEVALERIE**

Mme Isabelle Gore Chapel explique qu'il est préférable de réaliser un appel d'offre spécifique pour l'aménagement de la voirie et de faire appel à un cabinet extérieur pour le suivi du chantier.

### **EFFACEMENT DE RESEAU VILLE HUBEAU ET DIVERS**

Mme Isabelle Gore Chapel rappelle que dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques de la Ville Hubeau la commission a adopté la réalisation de ces travaux sur deux années. Une partie de l'investissement est déjà provisionné via les crédits de report du budget 2015.

Concernant la réflexion qui se porte sur l'effacement du réseau téléphonique étant donné que les opérateurs souhaitent arrêter le filaire d'ici 2021 et au vu de l'investissement (64100€) Isabelle Gore Chapel précise qu'il n'est pas souhaitable d'engager des frais pour le réseau téléphonique qui sera obsolète d'ici 5 ans minimum.

### **EAUX PLUVIALES**

Mme Gore Chapel informe qu'un provisionnement a été réalisé afin de garder une sécurité s'il y avait besoin de réaliser des travaux sur les réseaux des eaux pluviales.

## **3. AFFAIRES SCOLAIRES, PETITE ENFANCE, CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION**

Mme Delphine Rigollé, adjointe, présente le compte-rendu de la commission en date du 2 mars 2016.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

**Les dotations scolaires** : Il est proposé, du fait de la mise en place des TAP et de divers travaux projetés dans les années à venir, de maintenir les dotations au niveau actuel pour les 3 années à venir (2016-2018).

### **Dotations scolaires versées aux écoles maternelles et élémentaires (publique et privée) au titre de 2016**

Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)	Projet pédagogique (par élève)	Sortie pédagogique (par élève merdrignacien)	Dotation pédagogique (par classe)	Jouets de Noël (par élève merdrignacien)
25,10 €	10,40 €	10,40 €	107,20 €	12,00 €

### **Dotations scolaires versées aux collèges (publics et privés) au titre de l'année 2016**

Fournitures scolaires (par élève merdrignacien)
9,30 €

### **Dotations scolaires versées au Collège privé Saint Nicolas et aux parents d'élèves du Collège public Per Jakez Hélias au titre de l'année 2016**

Stages « plein air » au minimum une nuitée (par élève merdrignacien) par jour	Séjours linguistiques (par élève merdrignacien)
5,80 €	57,80 €

Mme Delphine Rigollé informe que concernant les écoles publiques, la Mairie règlera directement les dépenses relatives aux fournitures scolaires, en lien avec l'école et dans la limite des budgets alloués.

## **INVESTISSEMENT GROUPE SCOLAIRE**

Mme Rigollé informe des travaux prévus : le tracé de la cour de maternelle, l'achat de matériels et de mobiliers complémentaires aux vues des effectifs à venir. Une étude va être effectuée en régie et en lien avec des informaticiens pour évaluer les besoins pour la mise en place de câblage internet dans les classes de l'école primaire.

## **MEDIATHEQUE**

Delphine Rigollé présente les investissements du fonds documentaire et le programme des animations puis les besoins matériels pour l'année. Elle précise que le poste d'un agent sera adapté suivant les préconisations de l'ergothérapeute.

Delphine Rigollé informe que la médiathèque accueillera des jeunes cet été dans le cadre du dispositif argent de poche. Par ailleurs, elle indique que la Médiathèque sera exceptionnellement fermée le week-end de l'ascension (le samedi 7 mai) et les samedis 24 et 31 décembre (rappel : la médiathèque est ouverte pendant les vacances scolaires).

## **COMMUNICATION**

Delphine Rigolle informe qu'une réflexion est en cours sur le support de communication : mise en page, contenu, cycle de parution....

## **ANIMATION**

Delphine Rigollé rappelle que le budget alloué pour le feu d'artifice est de 5 000 €. Elle informe qu'un échange de chorales entre les Cœurs du Mené, Les Baladins et Résonances D'Aubenas en Ardèche aura lieu en mai. Dans ce cadre, la municipalité accueillera les chorales le mercredi 4 mai au Val de Landrouet, un pot sera offert par la municipalité.

## **4. COMMISSION DES CHEMINS D'EXPLOITATION**

M. Abel Collette, conseiller délégué, présente le compte-rendu de la commission en date du 4 mars 2016. Il fait part du bilan des travaux réalisés en 2015, passage de l'épaveuse, de la turbo faucheuse pour les accotements, du lamier pour la taille de haies route du Vot, et du transport de pierres et buses. Des reprofilages de chemins ont été réalisés, Ville Es Bagot vers la route de Saint Briec des Bois, la Gautrais le Petit Frau, Lesserheu, le Vot, Vaumorin Ville Couvé, le Houssa-Rétrain-Hédé, Tremblais- Vieux Ville, Val de Landrouet, Métairie Neuve, Chemin de la grotte, les rues d'Abas. L'ensemble de ces travaux a été réalisé pour un montant de 36 600 € TTC.

Abel Collette présente ensuite l'état des lieux pour le projet 2016, il informe que les 60 kms de chemins ont été visités et remercie les membres de la commission pour leur participation au recensement de l'état des chemins. Suite à ces visites il sera réalisé les passages de l'épaveuse, la turbo faucheuse, le comblement des « nids de poule », ainsi que le curage et les fossés sur des sites identifiés. Par ailleurs, il sera réalisé le reprofilage du chemin de la Poterie avec un empierrement sur 100 m, du chemin Petite Forge, du Chêne creux vers la stabulation, du chemin sur la commune Côté St Vran Très dégradé, du chemin de Pellan, du chemin Lesserheu vers Crillan, Les Rues Penhouët empierrement sur 50 m et Penhouët Riant 50 m. Abel COLLETTE précise ensuite qu'un point a été fait sur la déviation de la RN164 et notamment les aménagements fonciers et les voies de substitution.

Il indique par ailleurs, qu'un recensement des cours d'eau a eu lieu. Pascal Bazin précise qu'il a reçu un courrier de la DDTM soulignant le travail satisfaisant de ce recensement.

Ensuite Abel Collette fait état des travaux qui sont à réaliser sur les chemins piétonniers : travaux à la grotte, chemin Guillousel 50m, Pont de la Perche 100 m à rénover.

Pour finir, Abel COLLETTE, rappelle que les chemins d'exploitations sont à usage agricole et interdits aux camions.

## **5. EQUIPEMENTS SPORTIFS, SPORTS, VIE DES ASSOCIATIONS ET JEUNESSE**

### **DEMANDE D'AIDE AU DEPLACEMENT**

Nicolas Besnard informe que 5 athlètes ont participé le 6 mars 2016 à la finale du championnat de France de Cross Country au Mans. Le club sollicite dans le cadre du partenariat avec la municipalité une aide aux déplacements (5 X 100 € soit 500 €). A l'unanimité le conseil municipal approuve.

## **6. VOIRIE RURALE**

M. Michel Hesry rappelle que 3 tranches ont été retenues, une ferme et 2 conditionnelles. Il propose de délibérer sur la tranche ferme de 66 204,42 €, correspondant à la section « le Vieux Presbytère à la route de St Launeuc » et la section « Rétrain à la route de St Briec des Bois ».

Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité.

M. Robin, au nom du Conseil Municipal, souhaite un prompt rétablissement à Mr André Jamet, ancien Conseiller Municipal, Mme Marie-Hélène Le Parc et Mme Jeanine Ronxin Claverau et leur souhaite une meilleure santé.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est close à 22h20.